

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

62638

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016830

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05462 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SEHNANI Naima Date de naissance : 24/01/1951

Adresse : Al Nacif Sijlmani Residence Taghazout n° 4 casa

Tél. : 06 47 969353 Total des frais engagés : 200,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/03/2021

Nom et prénom du malade : SEHNANI NAIMA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA + Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 05/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Naima

ACCÈS
MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05.03	C	C	15.0	Dr. BELKEBIR Khadja Médecin Générale Rue 27, 1000 Cité Oulfa - Casablanca Tél : 0522 90 48 76

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ZENNARIA Nadia ZENNARIA Avenue du Phare, Résidence Zennaria Casablanca - Tel. 05 22 32 28 67	05.03.2021	1810,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Dr. BELKEBIR Khadja Médecin Générale Rue 27, 1000 Cité Oulfa - Casablanca Tél : 0522 90 48 76	05.03 2021			2		20.0

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	D 00000000	B 00000000		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Lot. El Alia - Rue 27 N° 94
Bd. Oued Tansift - El Oued
Tel: 0522 90 48 76 - CASABLANCA

الدكتورة خديجة بلخير
الطب العام

تجزئة العالية - الزنقة 27 رقم 94

شارع وادي تانسيفت - الالفة

الهاتف : 0522 90 48 76 - الدار البيضاء

PHARMACIE LANDA
Nadia ZENNAMA
Avenue du Phare Résidence Taghazout
Casablanca, Tel: 05 23 30 28 67

6 118001 030392

VOLTAREN® 75 mg/3 ml
Solution injectable Boîte de 2.
PPV: 23,30 DH 46117134 MA

118001 030392

VOLTAREN® 75 mg/3 ml
Solution injectable Boîte de 2.
PPV: 23,30 DH 46117134 MA

118001 030392

VOLTAREN® 75 mg/3 ml
Solution injectable Boîte de 2.
PPV: 23,30 DH 46117134 MA

PPV
LOT
PER

139,20

PPV
LOT
PER

139,20

PPV
LOT
PER

139,20

611 800115 013 7
DIPROSTENE 1 Seringue
P.P.V. : 56,80 DH
AMM 2350MP/21/NTT
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura

0

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acetylsalicylique

P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acetylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

118001 090280

611 800115 013 7
DIPROSTENE 1 Seringue
P.P.V. : 56,80 DH
AMM 2350MP/21/NTT
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura

022 30 48 7
Cite Oued - Casablanca
Rue 27

Dr. BELKEPIR
Lundi

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés O

Pharmaceutical Institute
R.S. 200 OUM AZZA Région Rabat

PPV : 87 DH 50

PPV: 97DH60
PER: 05/22
LOT: J1576-1

LOT: 19195
PER: 07/2022
PPV: 102,00

6) NEBILET

(87,50)

7) cimastidine

(87,60x2)

8) Zyprexa

(31,30)

9) AnPcer

(102,00)

10) Co - Amare

1810,60

17/0 le 00

2 ypernic 4 200

17/0

17/0

17/0



PHARMACIE LAHJAJMA
Nadia ZEMMAMA
Avenue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca. Tel: 05 22 90 48 76

125,00

153,60

125,00

125,00

153,60